

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-16

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés :

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le douze février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 04 février 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Etienne - BOISSET Julien - DEHOUX Brigitte - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MATHURIN Christian - REYNAUD Pascale - SEGOND Eric.

Absent : BERTHALON Jérôme - LUTZ Sandrine

Pouvoir :

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 6

Afin de pouvoir régler les factures en attente émise sur le budget Eau Potable, en autonomie financière et créée en 2018, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Principal de la façon suivante :

- Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

Section	Opération		Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
	n°	Intitulé			Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
INVESTISSEMENT	OPNI	Créances sur des collectivités	27	276348		16 000.00 €		
INVESTISSEMENT	15002	Aménagement Pallon	23	2312	14 000.00			
INVESTISSEMENT	15002	Aménagement Pallon	23	2315	2 000.00			
Total					16 000.00 €	16 000.00 €	- €	- €

Le budget Eau prévoira au budget 2019, le remboursement de la dette au budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

